

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Urbanisme : Opération Solaire Bois : Attribution de subvention

N°20260217-19

Rapporteur : M. Maxime BERARD

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le conseil municipal a mis en place depuis plusieurs années une aide financière nommée « opération solaire – bois » qui consiste à l'attribution d'aides directes attribuées aux propriétaires particuliers et professionnels domiciliés sur Guillestre, en faveur du développement de l'installation d'équipement de chaleur renouvelable.

Au total, depuis le début de cette opération en faveur du développement des énergies renouvelables, la commune a déjà accordé 176 aides représentant un montant de 25 515 €.

La commission urbanisme, du 14 janvier 2026, a examiné une demande qui est éligible aux critères d'attribution des aides solaires/bois, et propose l'attribution des subventions ci-après :

Nom du bénéficiaire de l'aide	Nature du projet	Montant de la Subvention proposée
Monsieur EYRAUD Denis	Poêle à bois, pellets ou insert	150 €
TOTAL		150 €

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de faciliter l'installation d'équipements de chauffage à énergie renouvelable ;

VU la délibération n°20220906-04 du 6 septembre 2022 modifiant les conditions d'attribution des aides communales sur l'opération solaire bois et validant le règlement de l'opération solaire bois ;

VU l'avis du bureau municipal du 09 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les subventions telles que présentées dans le tableau suivant :

Nom du bénéficiaire de l'aide	Nature du projet	Montant de la Subvention accordée
Monsieur EYRAUD Denis	Poêle à bois, pellets ou insert	150 €
TOTAL		150 €

- **AUTORISE** Madame Le Maire à mandater les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026

Publié le : 23 FEV. 2026

